



MAIRIE

Le

Bourg

63640 CHARENSAT

Tél : 04.73.52.21.11

Le 27 Juin 2019

Le Maire



AVIS AUX HABITANTS

Nous vous informons que l'arrêté municipal n°33-2018 relatif aux mesures de restrictions d'eau s'est vu renforcer par l'arrêté préfectoral pris lundi 24 juin et qu'il en découle l'activation du Niveau 3 plan canicule.

De ce fait, nous vous rappelons que l'arrosage des jardins et potagers, le lavage des voitures et le remplissage des piscines sont interdits.

Au-delà des peines prévues par l'article R610-5 du code pénal, il en va de la responsabilité et du civisme de chacun de contribuer, en respectant ces arrêtés, à assurer la continuité d'une alimentation en eau potable.

Merci d'avance de votre compréhension.